

La pauvreté monétaire : dernière actualisation

Nadine Legendre,
Insee

La mesure de la pauvreté monétaire (encadré 1) repose sur un certain nombre de conventions telles que la définition du revenu, le choix d'un seuil, et d'une échelle d'équivalence, un ménage étant considéré comme pauvre, au sens monétaire, si son niveau de vie est inférieur au seuil. L'Insee, comme l'Organisation de coopération et de développement économique (Ocdé), retient habituellement comme seuil de pauvreté la moitié du niveau de vie médian. Le niveau de vie est calculé par rapport à l'échelle dite de l'Ocdé modifiée (encadré). Avec ces conventions, 7 % des ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté en 1997 [3 500 F ou 540 € par mois et par unité de consommation (UC)] d'après l'enquête sur les revenus fiscaux. Si le seuil retenu était autre, l'image de la pauvreté serait différente (tableau 1). De même, on sait par ailleurs que le profil de la pauvreté ne serait pas le même si les revenus du patrimoine (sous-estimés dans l'enquête sur les revenus fiscaux) étaient corrigés et si un loyer fictif était imputé aux propriétaires occupants de leur logement (rapport 2000). En effet, les revenus du patrimoine sont sous-estimés et le taux de propriété augmente avec l'âge. De ce fait, la pauvreté des plus âgés est surestimée.

Tableau 1

Taux de pauvreté des ménages et seuil en 1997

| | |
|---|-------|
| Taux au seuil de 40 % de la médiane (en %) | 2,4 |
| Taux au seuil de 60 % de la médiane (en %) | 12,8 |
| Taux au seuil de 50 % de la médiane (en %) | 6,9 |
| Seuil de 50 % de la médiane (en F par mois) | 3 528 |
| Seuil de 50 % de la médiane (en € par mois) | 538 |

Champ : ménages (hors ménages d'étudiants) dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif.

Source : Insee-Dgi, enquête « Revenus fiscaux 1997 ».

Les données présentées ici, pour l'année 1997³, ne font qu'actualiser celles qui ont été diffusées dans le précédent rapport et qui concernaient l'année 1996. Les résultats de 1997 et 1996 sont très proches. Les évolutions entre ces deux années sont beaucoup trop ténues pour être significatives. Elles ne feront donc l'objet d'aucun commentaire et les chiffres de 1996 ne sont pas rappelés.

³ Les chiffres, diffusés dans ce document, ne sont pas strictement identiques à ceux qui ont déjà été publiés sur l'année 1997 (Insee Première n° 761). Les données des enquêtes revenus fiscaux de 1997, dernière enquête disponible, étaient provisoires et le restent, certains minima sociaux étant en cours d'imputation.

Les plus jeunes sont les plus pauvres : mais ce résultat est à nuancer

Dans l'ensemble, le taux de pauvreté varie à l'inverse de l'âge de la personne de référence : les ménages les plus pauvres sont les plus jeunes (tableau 2). Cette tendance subit toutefois quelques inflexions correspondant aux étapes du cycle de vie : les taux de pauvreté atteignent leurs minima à 30-34 ans (5 %) et entre 60 et 79 ans (4 à 5 %) et leurs maxima, en deçà de 30 ans (29,3 %), entre 40 et 60 ans avec un pic à 45-49 ans (10 %) et au-delà de 85 ans (8 %).

Tableau 2

Taux de pauvreté des ménages selon l'âge de la personne de référence

| Âge de la personne de référence ¹ | Nombre de ménages pauvres (en milliers) | Taux de pauvreté (en %) |
|--|---|-------------------------|
| 15 à 24 ans | 65 | 20,5 |
| 25 à 29 ans | 153 | 8,8 |
| 30 à 34 ans | 120 | 5,3 |
| 35 à 39 ans | 141 | 5,9 |
| 40 à 44 ans | 176 | 7,5 |
| 45 à 49 ans | 246 | 10,0 |
| 50 à 54 ans | 185 | 8,4 |
| 55 à 59 ans | 131 | 8,3 |
| 60 à 64 ans | 76 | 4,7 |
| 65 à 74 ans | 136 | 4,0 |
| 75 à 84 ans | 115 | 5,2 |
| 85 ans et plus | 70 | 8,0 |
| Ensemble des ménages | 1 614 | 6,9 |

Champ : ménages (hors ménages d'étudiants) dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif. L'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre 1998.

Source : Insee-Dgi, enquête « Revenus fiscaux 1997 ».

Le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne chez les moins de 30 ans et dépasse même 20 % pour les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans, l'entrée sur le marché du travail ne se faisant pas sans difficulté. Ce résultat doit, toutefois, être fortement relativisé (« *Contours et caractères sur les jeunes* » Insee). D'une part, les revenus utilisés ne tiennent pas compte des aides de la famille qui sont importantes pour ces jeunes ménages. D'autre part, cette population est en partie constituée par des étudiants : même si les ménages d'étudiants sont exclus du champ de l'étude, il reste le cas des jeunes qui ont passé une partie de l'année en étude et qui n'ont que quelques mois de présence sur le marché du travail. Enfin, les effectifs de cette catégorie sont peu nombreux et non représentatifs de leur génération, car l'essentiel de cette tranche d'âge vit chez ses parents et ceux qui logent dans des résidences universitaires ou des foyers sont hors champ.

Encadré 1

Définition de la pauvreté monétaire à l'Insee

Le revenu déclaré d'un ménage comprend l'ensemble des ressources de tous ses membres, telles qu'elles sont mentionnées sur les déclarations fiscales : revenus d'activité et de remplacement, revenus du patrimoine.

Les prestations sociales désignent, dans cet article, les prestations familiales, les allocations logement (ou aide personnalisée au logement), et les minima sociaux (Revenu minimum d'insertion, Allocation de parent isolé, Allocation pour adulte handicapé, Minimum vieillesse).

Le revenu disponible d'un ménage est le revenu déclaré auquel s'ajoutent les prestations sociales (calculées sur barème) moins les impôts directs (impôt sur le revenu, contributions sociales, taxe d'habitation).

Le niveau de vie d'un ménage est le revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : 1 UC pour le premier adulte +0,5 UC pour chaque personne supplémentaire de 14 ans ou plus +0,3 UC par enfant de moins de 14 ans.

Le niveau de vie médian est le niveau de vie en deçà duquel se situe la moitié de la population, tandis que l'autre moitié de la population se situe au-delà (7 000 F/UC soit 1 100 €/UC en 1997 selon l'enquête Revenus fiscaux).

Le seuil de pauvreté est fixé à la moitié du niveau de vie médian : 3 500 F/UC (soit 540 €) par mois en 1997, soit 3 500 F (540 €) pour une personne seule +1 750 F (270 €) par adulte supplémentaire +1 050 F (160 €) par enfant. À titre de variante le seuil de 60 % de la médiane (4 200 F/UC soit 645 €/UC) est également utilisé.

Un ménage pauvre est un ménage dont le niveau de vie est sous le seuil. Toute personne appartenant à un ménage pauvre est considérée comme une personne pauvre. Le taux de pauvreté est la proportion de ménages (ou de personnes) pauvres.

La pauvreté est définie de façon relative. Cela signifie que si le revenu disponible de chaque ménage augmente de x % entre deux dates (x étant identique pour chacun des ménages), alors le taux de pauvreté reste inchangé. En effet, la médiane augmente dans ce cas de x %, si bien que le seuil de pauvreté est relevé de x %.

Le taux de pauvreté doit être considéré comme un indicateur d'inégalités qui mesure l'écart entre le bas et le milieu de la distribution des niveaux de vie.

Par exemple, si les revenus des ménages s'élèvent du fait de la croissance, et que les ménages à bas revenu bénéficient de la croissance autant que les autres, alors le taux de pauvreté reste inchangé. Pour que le taux de pauvreté baisse, il faudrait que les revenus des plus pauvres augmentent plus rapidement que le revenu médian.

Bien insérés sur le marché du travail et ayant encore peu d'enfants (ou des enfants jeunes), les ménages de 30-34 ans possèdent un niveau de vie qui s'établit fréquemment au-dessus du seuil de pauvreté. La naissance des enfants et le fait qu'ils grandissent, et pèsent plus lourd dans le budget, favorise la pauvreté. Le niveau de vie de certains ménages passe ainsi sous le seuil à partir de 35 ans. Après 50 ans, les charges de famille sont encore importantes et la vie active se termine parfois difficilement.

Le passage à la retraite constitue souvent une amélioration

Les taux de pauvreté chutent fortement : alors qu'ils dépassent 8 % entre 50 et 59 ans, ils s'établissent à moins de 5 % entre 60 et 74 ans. À des fins de carrières éventuellement difficiles avec des revenus faibles ou en baisse (fin de droits, minima sociaux...), succède une situation stable, la retraite, avec des revenus garantis. Toutefois, les ménages les plus âgés (85 ans et plus) connaissent des taux de pauvreté nettement supérieurs à ceux des retraités plus jeunes. Les générations anciennes ont peu cotisé, au cours de leur vie active, aux régimes de retraites. De plus, il s'agit surtout de femmes veuves dont beaucoup, n'ayant jamais travaillé, ne disposent que de pensions de réversion (« *La situation économique des 80 ans et plus* » dans *Gérontologie et société* n° 98).

L'activité de la femme réduit le risque de pauvreté

La pauvreté dépend de la situation familiale mais aussi du nombre d'apporteurs de ressources dans le ménage (tableau 3). Elle s'accroît avec le nombre d'enfants. Les couples avec un ou deux enfants sont, certes un peu plus fréquemment pauvres que ceux qui n'en ont pas. Mais ce sont les familles nombreuses qui sont les plus touchées par la pauvreté, ces familles étant plus répandues dans les milieux modestes.

Tableau 3

Taux de pauvreté des ménages d'âge actif selon leur situation familiale et le nombre d'actifs¹ dans le ménage

| | 0 enfant | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants et plus | Total |
|-------------------------|----------|----------|-----------|-------------------|-------|
| Couples | | | | | |
| 2 actifs | 3,3 | 3,7 | 3,9 | 6,7 | 4,0 |
| 1 actif | | | | | |
| H actif F inactive | 8,6 | 9,6 | 9,1 | 13,2 | 10,2 |
| F active H inactif | 11,6 | | 17,6 | | 15,0 |
| o actif | 22,0 | | 48,4 | | 36,9 |
| Personnes seules | | | | | |
| H inactif | | | | | 37,2 |
| H actif | 10,1 | | 6,6 | | 9,7 |
| F inactive | 28,4 | | 28,1 | | 28,2 |
| F active | 9,5 | 9,4 | 13,1 | 19,4 | 10,4 |

Champ : ménages (hors ménages d'étudiants et hors ménages sans famille principale) dont la personne de référence est active (au sens du Bit) ou bien inactive et a moins de 60 ans et dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif.

¹ Activité au sens du Bit en mars 1998.

Source : Insee-Dgi, enquête « *Revenus fiscaux 1997* ».

L'activité des deux conjoints atténue le risque de pauvreté alors que l'inactivité de la femme l'amplifie. À nombre d'enfants identique, les couples dont la femme est inactive (ni en emploi, ni au chômage) sont deux fois et demi plus souvent pauvres que les couples dont les deux conjoints sont actifs : 2,6 fois plus pour 0 ou 1 enfant -2,3 fois pour 2 enfants et 2 fois plus pour 3 enfants au moins. Les familles nombreuses ont un taux de pauvreté tout juste dans la moyenne à peine 7 % dès lors que les deux conjoints sont actifs.

Les femmes qui élèvent seules leurs enfants connaissent des situations encore plus difficiles que les familles nombreuses. Toutefois, la pauvreté des familles monoparentales (actives) d'un seul enfant est égale à celle des couples avec un enfant dont l'épouse est inactive (9,4 % contre 9,6 %).

Chez les ménages de retraités, le taux de pauvreté varie avec l'âge, comme indiqué ci-dessus, et avec le nombre d'apporteurs de ressources potentiels : 4 % pour les couples sans enfant, 5 % pour les hommes seuls et 6 % pour les femmes seules, celles-ci étant plus vieilles que ceux-là.

Conséquence directe de la pauvreté des familles nombreuses et monoparentales, les enfants vivent souvent dans un ménage pauvre (tableau 4). C'est le cas de 787 000 enfants de moins de 15 ans ⁴, soit 8 % d'entre eux. Mais ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui subissent la plus forte pauvreté. Qu'ils soient membres d'une famille nombreuse ou monoparentale ou bien à la tête de leur propre ménage, ils sont de toute façon très exposés au risque de pauvreté. Les personnes de 45 à 54 ans – phase du cycle de vie où les charges de famille sont les plus importantes – connaissent également des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne.

Tableau 4

Taux de pauvreté des personnes selon leur âge

| Âge ¹ | Nombre d'individus pauvres (en milliers) | Taux de pauvreté (en %) |
|------------------|---|----------------------------|
| moins de 15 ans | 787 | 7,7 |
| 15 à 24 ans | 940 | 13,3 |
| 25 à 34 ans | 499 | 6,0 |
| 35 à 44 ans | 538 | 6,4 |
| 45 à 54 ans | 642 | 8,1 |
| 55 à 64 ans | 292 | 5,4 |
| 65 ans et plus | 428 | 4,6 |
| Total | 4 126 | 7,3 |

Champ : individus des ménages (hors ménages d'étudiants) dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif.

¹ L'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre 1998.

Source : Insee-Dgi, enquête « Revenus fiscaux 1997 ».

⁴ Âge en années révolues au 31 décembre 1998, soit moins de 14 ans en 1997.

Occuper un emploi en continu protège de la pauvreté

Il semble exister un lien étroit entre la position individuelle sur le marché du travail et la pauvreté du ménage (tableau 5). On compte 1,7 million « d'actifs pauvres » : individus qui se sont déclarés actifs au moins 6 mois entre avril 1997 et mars 1998. Parmi eux, il y a 1,2 million de « travailleurs pauvres » : actifs pauvres ayant travaillé au moins un mois. Mais au sein de ces personnes actives, le taux de pauvreté est de 3 % pour celles qui ont été salariées toute l'année, et de 12 % pour celles qui ont travaillé au moins un mois, ont chômé tout ou partie du reste du temps et ont, éventuellement, connu quelques mois d'inactivité. Mais il est de 25 % pour les personnes qui, bien qu'actives (au moins 6 mois), n'ont occupé aucun emploi. Les individus qui ont exercé en tant qu'indépendant toute l'année, les étudiants et les inactifs (plus de 6 mois) de moins de 60 ans ont des taux de pauvreté de 12 à 15 %. A priori, l'apport de ressources au ménage est d'autant plus important que la personne travaille de manière permanente, même si d'autres éléments jouent un rôle (durée hebdomadaire, catégorie sociale, revenus du patrimoine, notamment). Le cas des indépendants est particulier (voir ci-dessous). Les étudiants et les inactifs (qui sont surtout des inactives) constituent une charge qui pèse sur le niveau de vie du ménage. Mais, ils bénéficient de l'apport de revenu des autres membres de leur famille.

Tableau 5

Taux de pauvreté des personnes de 17 ans et plus selon leur calendrier d'activité ¹

| Calendrier d'activité | Nombre d'individus pauvres (en milliers) | Taux de pauvreté (en %) |
|---|--|----------------------------|
| « Travailleurs pauvres » ² | | |
| – occupé 12 mois comme indépendant | 310 | 12,4 |
| – occupé 12 mois comme salarié | 444 | 2,5 |
| – occupé entre 1 et 11 mois et actif au moins 6 mois | 404 | 11,6 |
| Autres « actifs pauvres » | | |
| Actif 6 à 12 mois mais aucun mois en emploi ³ | 514 | 25,1 |
| Inactif (c'est-à-dire actif moins de 6 mois) | | |
| – étudiant de 17 ans ou plus | 413 | 12,4 |
| – inactif de 17 à 59 ans ni étudiant, ni retraité | 561 | 14,7 |
| – retraité ou inactif de 60 ans et plus | 515 | 4,4 |
| Total | 3 161 | 7,0 |

Champ : individus de 17 ans et plus des ménages (hors ménages d'étudiants) dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif.

¹ Calendrier selon l'activité déclarée sur la période d'avril 1997 à mars 1998.

² Cette définition correspond à celle posée par C. Lagarenne et N. Legendre dans leur étude sur les travailleurs pauvres *Insee Première* n° 745 et *Économie et Statistique* n° 335.

³ Il s'agit pour la très grande majorité de chômeurs de longue durée.

Source : Insee-Dgi, enquête « Revenus fiscaux 1997 ».

Encadré 2

Répartition des individus de 17 ans et plus selon leur calendrier d'activité

| | Ensemble | | Pauvres | |
|--|---------------|-------------|--------------|-------------|
| | en milliers | en % | en milliers | en % |
| 12 mois en activité | 24 832 | 55,4 | 1 533 | 48,5 |
| 12 mois en emploi | 20 414 | 45,5 | 754 | 23,8 |
| 1 à 11 mois en emploi | 2 587 | 5,8 | 306 | 9,7 |
| 0 mois en emploi | 1 831 | 4,1 | 473 | 15,0 |
| 1 à 11 mois en activité | 1 724 | 3,8 | 202 | 6,4 |
| tous en emploi | 1 064 | 2,4 | | |
| au moins 1 mois en emploi | 288 | 0,6 | | |
| 0 mois en emploi | 372 | 0,8 | | |
| 0 mois en activité | 18 308 | 40,8 | 1 426 | 45,1 |
| étudiant | 3 294 | 7,3 | 408 | 12,9 |
| inactif de 17 à 59 ans | 3 408 | 7,6 | 508 | 16,1 |
| retraité | 11 606 | 25,9 | 510 | 16,1 |
| Ensemble des personnes de 17 ans et plus | 44 864 | 100 | 3 161 | 100 |

Entre avril 1997 et mars 1998, les personnes de 17 ans et plus ont, pour leur très grande majorité, été soit inactives toute l'année, soit continûment actives. Les situations intermédiaires sont rares. Cette concentration aux deux extrémités de la distribution par rapport au nombre de mois passés en activité, se retrouve chez les personnes qui vivent dans un ménage pauvre. Il y a un peu plus d'inactifs parmi les pauvres. Mais c'est surtout la nature de l'activité qui les distingue. Lorsqu'une personne de 17 ans ou plus n'a connu que l'activité entre avril 1997 et mars 1998, c'est dans plus de 80 % en travaillant tout au long de la période. Alors que si cette personne est pauvre, l'activité continue a été dans un cas sur deux une alternance de périodes de chômage et d'emploi quand ce n'est pas douze mois de chômage.

Par ailleurs, au sein des pauvres, les étudiants ⁵ et les inactifs de 17 à 59 ans (ni retraités ni étudiants) sont sur-représentés. Ces personnes n'apportent pas (ou que peu) de ressources et constituent une charge pour leur ménage. Les inactifs de 17 à 59 ans sont essentiellement des femmes au foyer.

⁵ Seuls les étudiants qui vivent chez leurs parents sont dans le champ de l'étude. Ils n'apportent pas (ou que peu) de ressources et constituent une charge pour le ménage. Alors que les étudiants qui occupent un logement autonome ne sont pas considérés comme une charge pour leur famille, même s'ils en reçoivent des aides (en nature ou financière). Le niveau de vie de leurs parents est ainsi surestimé. Ces étudiants qui occupent un logement indépendant sont plutôt d'origine aisée. Ils ont été exclus du champ de l'étude.

Un quart des agriculteurs est pauvre

Les ménages d'indépendants (dont la personne de référence est indépendante) sont plus souvent pauvres au sens monétaire que ceux de salariés (tableau 6). Un quart des ménages d'agriculteurs et un neuvième des autres indépendants ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, tandis que le taux de pauvreté des ménages de salariés est inférieur à 10 %. Mais la pauvreté monétaire des indépendants est difficile à mesurer. D'une part, les faibles revenus déclarés une année donnée peuvent correspondre à une année difficile qui ne reflète pas la situation habituelle. D'autre part, les revenus d'indépendant sont soumis à des règles fiscales spécifiques : un bénéfice fiscal n'est pas comparable à un salaire déclaré. D'ailleurs, en terme de conditions de vie, ils ne paraissent pas plus pauvres que les salariés. Néanmoins, il y a encore des petites exploitations agricoles dont les revenus sont très faibles.

Tableau 6

Taux de pauvreté des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (au moment de l'enquête)

| Catégorie socioprofessionnelle | Nombre de ménages pauvres (en milliers) | Taux de pauvreté (en %) |
|--|---|-------------------------|
| Agriculteurs exploitants | 88 | 23,2 |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | 135 | 11,3 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 44 | 1,9 |
| Professions intermédiaires | 86 | 2,8 |
| Employés | 242 | 9,1 |
| Ouvriers | 389 | 8,1 |
| Inactifs (y compris chômeurs n'ayant jamais travaillé) | 248 | 28,4 |
| Total | 1 232 | 8,1 |

Champ : ménages (hors ménages d'étudiants) dont la personne de référence est active (au sens du Bit) ou bien inactive et a moins de 60 ans et dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif

Source : Insee-Dgi, enquête « Revenus fiscaux 1997 ».

Les ménages d'employés et ouvriers ont des taux de pauvreté très voisins : 9 % contre 8 %. La pauvreté est légèrement moins répandue parmi les ouvriers que les employés, les compositions familiales étant très différentes. En effet, alors que les ménages d'ouvriers sont essentiellement des couples (81 %), les ménages d'employés comptent 44 % de femmes seules (la moitié sans enfant, l'autre moitié avec enfant(s)).

Du fait, notamment, de la pauvreté élevée des agriculteurs, les ménages ruraux sont plus souvent pauvres que la moyenne (9 %). Inversement les ménages parisiens connaissent plus rarement la pauvreté monétaire (tableau 7). Mais ce résultat doit être relativisé. En effet, le seuil de pauvreté est déterminé pour la France métropolitaine dans son ensemble. Il ne tient pas compte des différences de pouvoir d'achat d'une zone

géographique à l'autre. S'il était calculé un seuil spécifique pour l'agglomération parisienne, le taux de pauvreté serait plus élevé en région parisienne ⁶.

Tableau 7

Taux de pauvreté des ménages selon la zone de résidence

| Zone de résidence | Nombre de ménages pauvres (en milliers) | Taux de pauvreté (en %) |
|-------------------------------|--|----------------------------|
| Commune rurale | 515 | 9,0 |
| Moins de 20 000 habitants | 281 | 7,3 |
| De 20 000 à 100 000 habitants | 194 | 6,2 |
| Plus de 100 000 habitants | 472 | 7,2 |
| Agglomération parisienne | 152 | 3,8 |
| Total | 1 614 | 6,9 |

Champ : ménages (hors ménages d'étudiants) dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif.

Source : Insee-Dgi, enquête « Revenus fiscaux 1997 ».

Les retraités les plus modestes sont moins pauvres que les actifs les moins aisés

Les ménages pauvres disposent en moyenne d'un niveau de vie de 35 000 F/UC (soit 5 300 €/UC) par an, le tiers du niveau de vie des autres ménages (tableau 8). Cette moyenne est plus élevée pour les retraités (38 000 F/UC soit 5 800 €/UC) que pour les ménages d'âge actif (34 000 F/UC soit 5 200 €/UC). Le niveau de vie moyen des ménages retraités pauvres se situe à 11 % au-dessous du seuil alors que celui des ménages actifs pauvres est de 25 % inférieur au seuil. Parmi les pauvres, on rencontre davantage de très bas niveaux de vie chez les actifs que chez les retraités. Le premier décile ⁷ du niveau de vie des ménages de retraités pauvres s'établit à 31 000 F/UC (soit 4 800 €/UC) tandis que celui des ménages d'actifs pauvres à 24 000 F/UC (soit 3 700 €/UC).

Les prestations sociales constituent 40 % du revenu par UC des ménages pauvres (5 % de celui des autres). Elles représentent près de la moitié du niveau de vie des ménages pauvres actifs, soit presque autant que les revenus d'activité et leurs substituts (revenus d'activité indépendante, salaires et indemnités de chômage). Tandis que dans les ménages de retraités pauvres, un cinquième seulement du revenu par UC en est issu. Mais une partie des retraites (par exemple les majorations pour enfants) correspond, en fait, à de la redistribution plutôt qu'à la contrepartie des cotisations antérieures. Les aides au logement contribuent davantage que les minima sociaux ⁸ et surtout que les prestations familiales au revenu des ménages actifs (ou d'âge actif) pauvres. Pour les retraités pauvres, le minimum vieillesse forme plus de 80 % des prestations reçues. Les aides au logement et les prestations familiales ne jouent qu'un rôle accessoire.

⁶ Synthèse Insee, n° 19, page 44.

⁷ Soit les 10 % des ménages les plus pauvres.

⁸ Les minima sociaux comprennent le Minimum vieillesse, le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation pour personne isolé (Api), l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) et son complément. L'Api était comptabilisée avec les prestations familiales dans la précédente édition de ce rapport.

Tableau 8

Composition du revenu par unité de consommation ⁹

En francs par unité de consommation et par an

| | Ensemble des ménages | | | | Ménages d'actifs ¹ | | | | Ménages de retraités ² | | | |
|--------------------------|----------------------|------|---------------------|------|-------------------------------|------|---------------------|------|-----------------------------------|------|---------------------|------|
| | pauvres | | non pauvres | | pauvres | | non pauvres | | pauvres | | non pauvres | |
| | niveau ³ | % | niveau ³ | % | niveau ³ | % | niveau ³ | % | niveau ³ | % | niveau ³ | % |
| Revenu d'activité | 10 100 | 29,0 | 70 600 | 69,5 | 12 700 | 37,4 | 102 500 | 98,3 | 1 900 | 5,1 | 12 100 | 12,5 |
| Indemnité de chômage | 3 500 | 10,1 | 3 000 | 3,0 | 4 300 | 12,9 | 3 600 | 3,5 | 800 | 2,1 | 2 000 | 2,1 |
| Pensions et retraites | 7 800 | 22,5 | 31 000 | 30,5 | 1 700 | 5,1 | 2 500 | 2,4 | 27 600 | 72,1 | 83 400 | 86,0 |
| Revenus du patrimoine | 300 | 1,0 | 4 400 | 4,3 | 300 | 0,9 | 2 700 | 2,7 | 400 | 1,0 | 7 300 | 7,5 |
| Prestations sociales | 14 100 | 40,3 | 4 900 | 4,8 | 16 000 | 47,1 | 6 300 | 6,0 | 7 900 | 20,7 | 2 400 | 2,5 |
| <i>Prest, familiales</i> | 2 800 | 8,0 | 2 300 | 2,2 | 3 600 | 10,6 | 3 500 | 3,3 | 200 | 0,6 | 100 | 0,1 |
| <i>Prest, logement</i> | 5 200 | 14,7 | 1 600 | 1,6 | 6 600 | 19,3 | 1 900 | 1,8 | 600 | 1,7 | 1 100 | 1,1 |
| <i>Minima sociaux</i> | 6 100 | 17,5 | 1 000 | 1,0 | 5 800 | 17,2 | 900 | 0,9 | 7 100 | 18,5 | 1 200 | 1,3 |
| Impôts directs | -500 | -1,5 | -9 200 | -9,1 | -600 | -1,9 | -9 900 | -9,5 | -100 | -0,4 | -8 000 | -8,3 |
| CSG-CRDS | -400 | -1,2 | -3 100 | -3,1 | -500 | -1,5 | -3 500 | -3,4 | -200 | -0,6 | -2 300 | -2,4 |
| Niveau de vie | 34 900 | 100 | 101 600 | 100 | 33 900 | 100 | 104 200 | 100 | 38 300 | 100 | 96 900 | 100 |

En euros par unité de consommation et par an

| | Ensemble des ménages | | | | Ménages d'actifs ¹ | | | | Ménages de retraités ² | | | |
|--------------------------|----------------------|------|---------------------|------|-------------------------------|------|---------------------|------|-----------------------------------|------|---------------------|------|
| | pauvres | | non pauvres | | pauvres | | non pauvres | | pauvres | | non pauvres | |
| | niveau ³ | % | niveau ³ | % | niveau ³ | % | niveau ³ | % | niveau ³ | % | niveau ³ | % |
| Revenu d'activité | 1 540 | 29,0 | 10 770 | 69,5 | 1 930 | 37,4 | 15 620 | 98,3 | 300 | 5,1 | 1 850 | 12,5 |
| Indemnité de chômage | 540 | 10,1 | 470 | 3,0 | 670 | 12,9 | 560 | 3,5 | 120 | 2,1 | 310 | 2,1 |
| Pensions et retraites | 1 200 | 22,5 | 4 720 | 30,5 | 260 | 5,1 | 380 | 2,4 | 4 200 | 72,1 | 12 710 | 86,0 |
| Revenus du patrimoine | 50 | 1,0 | 670 | 4,3 | 50 | 0,9 | 420 | 2,7 | 60 | 1,0 | 1 110 | 7,5 |
| Prestations sociales | 2 150 | 40,3 | 750 | 4,8 | 2 440 | 47,1 | 960 | 6,0 | 1 210 | 20,7 | 370 | 2,5 |
| <i>Prest, familiales</i> | 430 | 8,0 | 350 | 2,2 | 550 | 10,6 | 530 | 3,3 | 30 | 0,6 | 10 | 0,1 |
| <i>Prest, logement</i> | 790 | 14,7 | 240 | 1,6 | 1 000 | 19,3 | 290 | 1,8 | 100 | 1,7 | 170 | 1,1 |
| <i>Minima sociaux</i> | 930 | 17,5 | 160 | 1,0 | 890 | 17,2 | 140 | 0,9 | 1 080 | 18,5 | 190 | 1,3 |
| Impôts directs | -80 | -1,5 | -1 410 | -9,1 | -100 | -1,9 | -1 510 | -9,5 | -20 | -0,4 | -1 220 | -8,3 |
| CSG-CRDS | -70 | -1,2 | -480 | -3,1 | -80 | -1,5 | -540 | -3,4 | -40 | -0,6 | -360 | -2,4 |
| Niveau de vie | 5 330 | 100 | 15 490 | 100 | 5 170 | 100 | 15 890 | 100 | 5 830 | 100 | 14 770 | 100 |

Champ : ménages (hors ménages d'étudiants) dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif.

¹ Ménage actif (au sens du Bit) tous âges et inactifs de moins de 60 ans.² Ménages retraités tous âges et inactifs de 60 ans et plus.

Source : Insee-Dgi, enquête « Revenus fiscaux 1997 ».

⁹ Toutes les indemnités de chômage sont imposables, aussi bien l'allocation spécifique de solidarité (Ass) qui relève des minima sociaux, que l'Allocation unique dégressive (Aud).

Annexe 1

Taux de pauvreté de 1970 à 1997 selon différentes caractéristiques du ménage

| | 1970 | 1975 | 1979 | 1984 ² | 1990 | 1997 |
|---|------|------|------|-------------------|------|------|
| Ensemble | 15,7 | 12,6 | 9,1 | 7,1 | 7,1 | 6,9 |
| Statut de la PR¹ | | | | | | |
| Actifs ³ | 9,0 | 8,1 | 7,6 | 6,9 | 6,1 | 6,8 |
| dont salariés ou chômeurs ayant déjà travaillé | 4,0 | 3,9 | 4,9 | 4,7 | 4,9 | 5,9 |
| Retraités | 27,8 | 18,2 | 10,7 | (4,0) | 5,9 | 4,3 |
| Inactifs (ni étudiant, ni retraités) | 43,7 | 34,9 | 25,5 | 23,4 | 23,5 | 20,7 |
| Strate urbaine | | | | | | |
| Commune rurale | 32,3 | 24,4 | 17,5 | 10,2 | 9,9 | 9,0 |
| moins de 20 000 habitants | 14,3 | 12,6 | 8,6 | 7,8 | 7,3 | 7,3 |
| de 20 000 à moins de 100 000 habitants | 10,8 | 9,3 | 6,3 | 6,5 | 6,6 | 6,2 |
| de 100 000 à moins de 2 000 000 habitants | 8,5 | 7,7 | 6,4 | 6,0 | 6,6 | 7,2 |
| agglomération parisienne | 6,2 | 5,7 | 4,3 | 3,9 | 4,2 | 3,8 |
| Âge de la PR¹ | | | | | | |
| moins de 25 ans | 5,5 | 7,2 | 8,6 | 12,3 | 13,8 | 20,5 |
| de 25 à 29 ans | 3,9 | 4,2 | 5,0 | 6,0 | 6,3 | 8,8 |
| de 30 à 34 ans | 4,9 | 4,1 | 3,5 | 5,1 | 5,7 | 5,3 |
| de 35 à 39 ans | 6,6 | 5,3 | 5,0 | 5,4 | 5,5 | 5,9 |
| de 40 à 44 ans | 9,1 | 8,5 | 8,4 | 6,8 | 6,4 | 7,5 |
| de 45 à 49 ans | 10,5 | 11,9 | 10,1 | 9,7 | 8,3 | 10,0 |
| de 50 à 54 ans | 12,4 | 12,6 | 12,4 | 11,8 | 9,4 | 8,4 |
| de 55 à 59 ans | 15,0 | 16,4 | 14,6 | 13,0 | 10,4 | 8,3 |
| de 60 à 64 ans | 21,2 | 17,4 | 12,8 | 11,4 | 7,2 | 4,7 |
| 65 ans et plus | 37,3 | 34,4 | 13,9 | (2,2) | 8,8 | 5,0 |

Notes :

¹ PR = personne de référence du ménage.

² En 1984, le taux de pauvreté des ménages les plus âgés est extrêmement bas. Cela tient au fait que le minimum vieillesse ayant été fortement revalorisé au début des années quatre-vingt, il se situe au-dessus du seuil de pauvreté. De ce fait et étant donné le mode d'attribution et de détermination du minimum vieillesse, il n'y a presque plus de pauvres au sein des ménages âgés. Depuis 1984, le seuil de pauvreté a progressé plus vite que le minimum vieillesse, d'où une remontée apparente du taux de pauvreté au sein des plus de 65 ans (voir *Synthèse* n° 28 page 33).

³ L'activité est déterminée à partir de la catégorie socioprofessionnelle et ne correspond pas forcément à l'activité au sens du Bit.

Bibliographie

- Atkinson T., Glaude M., Olier L., *Les inégalités économiques*, rapport du Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 2001.
- Cerc, *Accès à l'emploi et protection sociale*, rapport n° 1, La Documentation française, 2001.
- Fleurbaey M., Herpin N., Martinez M., Verger D., « Mesurer la pauvreté : méthodologie et résultats », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, Insee, 1998.
- Hourriez J.-M., Legris B., « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, Insee, 1998.
- Hourriez J.-M., Olier L., « Niveau de vie et taille du ménage : estimation d'une échelle d'équivalence », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, Insee, 1998.
- Hourriez J.-M., Legendre N., Le Verre R., « Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités », *Insee Première* n° 761, Insee, mars 2001.
- Hourriez J.-M., *Avoir un emploi et être pauvre : bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ?*, France, portrait social, Insee, 2001.
- Lagarenne C., Legendre N., « Les » travailleurs pauvres « , *Insee Première* n° 745, Insee, octobre 2000.
- Lagarenne C., Legendre N., « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et Statistique* n° 335, Insee, 2000.
- Lollivier S., Verger D., « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, Insee, 1998.
- La pauvreté monétaire*, synthèses « Revenus et patrimoine des ménages », édition 2000-2001, Insee, 2001.
- « Working poor en France », Actes de la première journée – lundi 29 mai 2000, Cerc-Insee-Cgp-Epee – Université d'Évry, Val-d'Essonne, 2000.
- « Working poor en France », contributions à la deuxième journée – vendredi 27 octobre 2000, Cerc-Insee-Cgp-Epee – Université d'Évry, Val-d'Essonne, 2000.